

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 13 novembre (13/11/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 07 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

Monsieur FONTANIE est nommé secrétaire de séance.

MARCHES PUBLICS

11 – 13 novembre 2019

11. Convention constitutive de groupement de commandes : fourniture d'enveloppes avec logo et de cartouches d'encre

Rapporteur : Madame HEMERY.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21,

CONSIDÉRANT, la proposition de Monsieur le Maire de constituer, avec le CCAS, un groupement de commandes portant sur la fourniture d'enveloppes avec logo et de cartouches d'encre. L'accord cadre à bons de commandes, d'une durée de 3 ans, comprend les lots suivants :

Lot 1 – Fourniture d'enveloppes avec logos (montant maximum annuel : 3 000 € HT),

Lot 2 – Fourniture de cartouches d'encre (montant maximum annuel : 4 500 € HT),

CONSIDERANT que la constitution de ce groupement permettra une meilleure gestion du temps dans le cadre des procédures de passation de marchés publics. Il présente en outre, l'intérêt de réduire les coûts en mutualisant les procédures de passation des marchés,

VU le projet de convention de groupement de commandes ci-annexé,

VU le rapport de Monsieur Jean-Michel HENRYOT proposant de se prononcer sur :

- L'adhésion de la mairie au groupement de commande
- Le projet de convention de groupement de commandes passé avec le Centre Communal d'Action Sociale

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'adhésion de la mairie au groupement de commandes.

ACCEPTTE les termes de la convention de groupement de commandes à conclure avec le Centre Communal d'Action Sociale de Moissac.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à en assurer l'exécution.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents découlant de la mise en concurrence.

Pour copie conforme

Moissac le 15 novembre 2019

Le Maire,


Jean-Michel HENRYOT